

Les inondations : désinfection du puits

Les **inondations** présentent des risques pour la santé de la population. Un de ces risques est la contamination de l'eau des puits privés. **Ceux-ci peuvent être contaminés par les installations sanitaires** (champ d'épuration, fosse septique) **localisées à proximité ou par la crue des eaux d'une rivière.** Le risque est d'autant augmenté si le puits est âgé ou s'il n'a pas été aménagé selon les règles de l'art.

Pour prévenir les risques de maladies reliées à l'eau potable de mauvaise qualité, la population touchée par une inondation est invitée à suivre les quelques règles qui suivent.

Pendant l'inondation

L'eau de tout puits privé dans un secteur inondé **doit être considérée non potable jusqu'à preuve du contraire.** Dans cette situation, **consommez de l'eau embouteillée.** Si l'eau de votre puits est claire, vous pouvez la faire bouillir pendant au moins une minute à gros bouillons avant de la consommer.

Cette mesure s'applique jusqu'à ce que les résultats d'analyse montrent que l'eau est conforme aux normes.

Après l'inondation

Lorsque les eaux d'inondation se sont définitivement retirées, attendre une période de dix jours et **désinfecter le puits** en suivant la procédure suivante inspirée de celle établie par le ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

À la suite de la désinfection, aucune bactérie *E. coli* ou coliformes totaux ne doit être détecté lors de l'analyse de l'eau du puits.

Si ces bactéries sont présentes, vous devez continuer à faire bouillir l'eau du puits. Toutes les étapes de désinfection devront être répétées.

L'analyse de l'eau de puits

Après la désinfection du puits, il est important de vérifier la qualité microbienne de l'eau avant de la consommer. Un laboratoire d'analyses accrédité par le MELCC vous indiquera la façon de prélever l'échantillon d'eau et le moment le plus propice pour le faire. Les bactéries désignées sous les noms de *E. coli* permettent d'identifier une contamination d'origine fécale. L'analyse des bactéries *coliformes totaux* donne une idée de la qualité bactériologique générale de l'eau.

Suite à la désinfection, aucune bactérie *E. coli* ou coliformes totaux ne doit être détectée lors de l'analyse de l'eau du puits.

Si ces bactéries sont présentes, vous devez continuer à faire bouillir l'eau du puits. Toutes les étapes de désinfection devront être répétées.

La désinfection du puits

1. Nettoyer le puits à l'aide d'une époussette ou d'un tamis pour enlever les corps étrangers et les dépôts qui pourraient se trouver dans l'eau;
2. Ajouter au puits environ un litre d'eau de Javel à 5 % (si possible, brosser les parois du puits);
3. Ouvrir successivement tous les robinets de la résidence jusqu'à ce que l'eau qui s'écoule dégage une forte odeur de chlore;
4. Fermer les robinets et laisser reposer pendant une période de 24 heures;
5. Évacuer l'eau chlorée du puits, c'est-à-dire faire couler l'eau jusqu'à ce que celle-ci ait perdu complètement l'odeur de chlore (évacuer l'eau à l'aide d'un boyau d'arrosage situé à l'extérieur afin d'éviter la sur-utilisation des installations septiques);
6. Une semaine plus tard, effectuer un prélèvement d'eau en vue d'une analyse bactériologique et répéter après 4 semaines.

Pour obtenir la liste des laboratoires accrédités, et connaître la procédure de désinfection, consulter le site du MELCC <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm>.

Pour plus d'information, contactez votre municipalité.

Pour des questions en lien avec votre santé, communiquez avec le 811 pour service Info-Santé ou Info-Social.

Maj avril 2019